

ROMENAY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 DECEMBRE 2013

Le Conseil Municipal, réuni dans sa séance du 19 décembre, sous la présidence de Monsieur Didier GEROLT, Maire, (Excusés : Néant. Absents : GARNIER Gérard, VYNCKIER Marc, COLIN Franck, COLIN Christelle. Secrétaire de séance : LANGERON Danielle) a pris les décisions suivantes :

MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 (Vote qui interviendra après les élections)

- autorise à l'unanimité Mr le Maire à signer, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2014 dans la limite du quart des crédits inscrits en section d'investissement du budget de l'exercice 2013 (déduction faite des sommes imputées aux chapitres 16 et 18).

REFECTION DES TOITURES DU MUSEE DE LA VOLAILLE ET DE L'EGLISE : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2014 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)

- a validé à l'unanimité l'opération de réfection des toitures du Musée de la Volaille et de l'église pour un coût des travaux s'élevant à 71 870.45 € HT soit 85 957.05 € TTC.

- autorise à l'unanimité Mr le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR, pour l'année 2014, pour ledit projet, selon le plan de financement établi.

REGULATION DES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE (DESHERBAGE) : DELIBERATION DEFINISSANT LES CRITERES ET LES MODALITES D'ELIMINATION DES OUVRAGES

- a décidé à l'unanimité de définir les critères et les modalités d'élimination des ouvrages n'ayant plus leur place au sein des collections de la bibliothèque municipale comme suit :

- Mauvais état physique ou contenu manifestement obsolète : les ouvrages éliminés seront détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler
- Nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins : les ouvrages éliminés pour cette raison seront proposés à des institutions qui pourraient en avoir besoin (maison de retraite, hôpitaux...) ou à défaut détruits et si possible valorisés comme papier à recycler
- Formalités administratives : dans tous les cas, l'élimination des ouvrages sera mentionnée par un procès-verbal et les documents annulés sur les registres d'inventaire

- a désigné à l'unanimité Mme Marie TISSIER, responsable de la médiathèque municipale, pour procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus et de signer les procès-verbaux d'élimination.

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES : POURSUITE DU DEBAT, APPROBATION DES NOUVEAUX HORAIRES ET VALIDATION DU PEDT (Projet Educatif Territorial)

- a validé à l'unanimité les modalités d'organisation du temps scolaire de l'école de Romenay qui sera appliqué à la rentrée scolaire 2014/2015, comme suit :

- Demi-journée supplémentaire d'école le mercredi matin
- Pas de service de restaurant scolaire le mercredi midi
- 3 Heures d'activité péri-éducative réparties sur 4 journées en séances d'1 Heure 30 minutes selon 2 groupes (selon l'âge des enfants)
- Pas d'activité péri-éducative dans les salles de classe
- Service de transport scolaire à prévoir le mercredi à midi et après les activités péri-éducatives pour les 4 jours concernés
- 4 journées scolaires par semaine d'une durée de 6H soit 2 journées par groupe (dérogation scolaire à solliciter car durée > 5H30)
- Gratuite des activités péri-éducatives mises en place

Type accueil	Encadrement	Lundi 1H30 et Jeudi 1H30	Mardi 1H30 et Vendredi 1H30
Agorespace /Salle des fêtes (Activités sportives)	1 animateur communal ou intervenant extérieur	CE2	Maternelle
Médiathèque / BCD (Activités Culturelles)	1 animateur ou intervenant extérieur	CM1 CM2	CP CE1
Musée (Activités Culturelles)	1 animateur ou intervenant extérieur		

- a validé à l'unanimité l'emploi du temps hebdomadaire « type »

- charge M. le Maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en place de cette organisation du temps scolaire à compter de la rentrée scolaire 2014/2015.

BUDGET PREVISIONNEL « ANIMATION » POUR 2014 INTEGRANT LES FUTURS BESOINS POUR LES ACTIVITES PERI-EDUCATIVES (établi par Guillaume RENOUD)

- a validé, à l'unanimité, le budget prévisionnel « Animation » pour 2014.

AVIS SUR LE PLU DE LA COMMUNE DE SERMOYER

- a décidé, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Sermoyer.

DESIGNATION DE 2 DELEGUES DE LA COMMUNE DE ROMENAY POUR SIEGER AU SIVOM DU LOUHANNAIS A COMPTER DU 01.01.2014

- a désigné, à l'unanimité, en qualité de délégués du Conseil Municipal au SIVOM du Louhannais à compter du 01.01.2014, Messieurs THEVENET André et DONGUY Roger.

FACTURE DE M. Gérard JACQUET DE SAINT NIZIER POUR LA REALISATION D'UNE MAQUETTE DU PROJET DE FRESQUE MURALE

- a décidé, par 9 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, de prendre en charge la facture de M. Gérard JACQUET de SAINT NIZIER – Maison Penchée – 71470 ROMENAY d'un montant de 200 €, relative à la réalisation d'une maquette pour le projet de fresque murale de 80m² sur un mur du village de Romenay (Projet sans suite en raison du refus de l'Architecte des Bâtiments de France)

REVISION DIVERS TARIFS (Photocopies, locations de salles, concessions cimetière, droits de place, musée, etc...)

- a décidé, à l'unanimité, de compléter la délibération relative aux droits d'entrée et tarifs applicables au Musée du Terroir en fixant le nombre de visiteurs par groupe à 16 personnes (groupes classiques et groupes en visite guidée).

- a décidé, à l'unanimité, de fixer les tarifs des photocopies délivrés en Mairie, à compter du 01.01.2014, comme suit :

Format	Noir et Blanc (unité)	Couleur (unité)
A4 Recto	0.18 €	0.30 €
A4 Recto Verso	0.35 €	0.50 €
A3 Recto	0.35 €	0.70 €
A3 Recto Verso	0.70 €	1.00 €

AVIS SUR LES DEMANDES D'URBANISME

- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de déclaration préalable déposée par la SCI NEPTUNE représentée par Mme Corinne RAY pour la construction d'un mur en pierre d'une hauteur inférieure à 2 mètres et sur 48 mètres de longueur au lieudit « Bicheniche ».

- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de déclaration préalable déposée par M. Jean-François PICOLLET pour la pose d'une clôture (piquets bois + grillage) au lieudit « La Brosse ».

DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL POUR SIEGER AU CONSEIL D'ECOLE EN COMPLEMENT DU MAIRE DE LA COMMUNE (APPLICATION NOUVEAU DECRET N°2013-983 DU 04/11/2013)

- a désigné à l'unanimité, en qualité de conseiller municipal pour siéger au Conseil d'Ecole de Romenay, M. Pierre GAUDRY.

DELIBERATION DU 24.11.2011 RELATIVE A L'IAT (INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE) : MODIFICATION DE LA DELIBERATION SUITE AU CHANGEMENT DE GRADE DE 2 AGENTS AU COURS DE L'ANNEE 2013

- a décidé à l'unanimité de modifier la délibération du 24.11.2011 en intégrant les nouveaux grades.

A PRIS CONNAISSANCE :

- de l'avis favorable avec remarques du Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne sur le projet de PLU de Romenay.
- de l'avis favorable de la Communauté de Communes Saône et Seille sur le projet de PLU de Romenay.
- de l'étude de valorisation touristique de la Seille navigable validée par le Comité de Direction de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse Bourguignonne.
- du compte-rendu de la réunion des harmonies de Cuisery et Romenay le 12.12.2013.
- du devis de la société Agorespace pour la réparation du panneau de basket endommagé.
- de la facture KEOLIS (transport scolaire) pour le 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2013/2014.
- de procès-verbal de la réunion des commissions de sécurité et d'accessibilité de MACON du 26.1.2013 (Avis favorable pour l'aménagement d'un « point accueil tourisme » et la réhabilitation des sanitaires / Avis favorable au classement de type W de 5^{ème} catégorie du Point Accueil tourisme pour l'accueil du public).
- de la brochure GRDF sur le projet Compteurs Communicants Gaz (GAZPAR)
- du tableau des effectifs de la commune

A STATUE SUR DIVERSES AFFAIRES COURANTES

Les délibérations peuvent être consultées sur un registre à disposition du public au secrétariat de la Mairie.

LE MAIRE,
Didier GEROLT.

